



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **36**

- représentés : **4**

TOTAL **40**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
Mme Véronique ELO, Adjointe	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	-	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Laurent FARON ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG
M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER
Mme Nathalie DISCHLER ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-36-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT – GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF AUX TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT, DE RENOVATION DE L'EAU POTABLE, D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS ET DE VOIRIE A HEILIGENBERG – RUES OBERWEG, NIEDERWEG & PRINCIPALE : CONVENTION CONSTITUTIVE

N° 26-36

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT les projets :

- sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes, de travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et de rénovation du réseau d'eau potable au titre des compétences qu'elle exerce, rues Oberweg, Niederweg et Principale, sur la commune de Heiligenberg ;
- sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de HEILIGENBERG, de travaux d'enfouissement de réseaux secs et de réaménagement de la voirie ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de Communes de se regrouper avec la Commune de HEILIGENBERG pour mutualiser les procédures de passation de marchés et réaliser des économies d'échelle ;

CONSIDERANT que l'institution d'un groupement de commandes pour la passation coordonnée des marchés de travaux afférents aux opérations de réaménagement et de rénovation susmentionnées semble la solution la plus adaptée à situation ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-6 à L2113-8 relatifs aux groupements de commandes ;

VU le projet de convention constitutive d'un groupement à conclure, entre la Communauté de Communes et la Commune de HEILIGENBERG, relative aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de rénovation du réseau d'eau potable, d'enfouissement de réseaux secs et de voirie à Heiligenberg – rues Oberweg, Niederweg et Principale, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 mars 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention constitutive d'un groupement à conclure entre la Communauté de Communes et la Commune de HEILIGENBERG, relative aux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de rénovation du réseau d'eau potable, d'enfouissement de réseaux secs et de voirie à HEILIGENBERG – rues Oberweg, Niederweg & Principale, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER

Le Président,



Laurent FURST

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-36-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-36-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026